

**PROCES VERBAL**  
**Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun**  
**Séance du 5 avril 2024 à 18h00**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville d'Issoudun, salle du conseil sous la présidence de M. André LAIGNEL, Président.

**Etaient présents :** M. André LAIGNEL, Président, M. Pascal PAUVREHOMME, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Jacques PERSONNE, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme Sylvie RANCY, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Dominique ROULLET, Mme Adelina LAPOUGE, Mme Fanny RIES, M. Daniel GUIET, Mme Diane ZAMMIT, M. Michel BOUGAULT, M. Eric HERVOUET, M. Gérard SADOIS, M. Daniel BOUTON, M. Yves GUESNARD, Mme Marie-Christine GUILLEMOT, M. Jacques PALLAS, M. Ludo COSTE, Mme Carole VITTE, Mme Agathe NIVET, Mme Florence TOUZET, M. Roger LEBRERO, Mme Alexandra DARINOT conseillers communautaires.

**Procurations :** Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,  
Mme Carol LE STRAT a donné procuration à M. Dominique ROULLET,  
M. Natan MARAIS a donné procuration à Mme Anne-Elisabeth LE FELIC,  
Mme Sophie CAZE a donné procuration à M. André LAIGNEL,  
Mme Lucie VANNIER a donné procuration à M. Yves GUESNARD  
Madame Sandrine PAIN a donné procuration à M. Pascal PAUVREHOMME,  
Madame Emilie COMPAIN a donné procuration à M. Ludo COSTE.

**Absent excusé :** M. Stéphane GOURIER, M. Johann TRUMEAU.

**Absents :** Mme Lucie BARBIER, M. Christopher ALBARAO, Mme Sabrina TOUPET, M. Jean-Pierre MALLERET, M. Philippe MALLET.

Nombre de présents	23
Nombre d'absents	7
Nombre de procurations	7
Quorum	19

Le quorum étant atteint la séance peut débuter.

-----  
M. Le Président ouvre la séance à 18 heures et présente les procurations :

Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,  
Mme Carol LE STRAT a donné procuration à M. Dominique ROULLET,  
M. Natan MARAIS a donné procuration à Mme Anne-Elisabeth LE FELIC,  
Mme Sophie CAZE a donné procuration à M. André LAIGNEL,  
Mme Lucie VANNIER a donné procuration à M. Yves GUESNARD  
Madame Sandrine PAIN a donné procuration à M. Pascal PAUVREHOMME,  
Madame Emilie COMPAIN a donné procuration à M. Ludo COSTE.

M. le Président propose à l'assemblée de désigner Monsieur Pascal PAUVREHOMME comme secrétaire de séance.

M. Le Président demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 janvier 2024.

M. Le Président présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour annexé au présent document.

## 1 - Affaires administratives, budgétaires et financières

### Dossier 1.1. Vote des taux 2024 d'imposition des taxes locales

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur le vote des taux d'imposition 2024 des taxes locales conformément à la notification des bases fiscales 2024 par l'Etat (DGFIP) dans le cadre des prévisions budgétaires 2024.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes locales votés en 2023.

Taxes locales	Taux votés 2023	Taux proposés 2024
Taxe sur le foncier bâti – <u>TFPB</u>	13,72%	13,72%
Taxe sur le foncier non bâti - <u>TFPNB</u>	24,29%	24,29%
Cotisation foncière des entreprises - <u>CFE</u>	15,13%	15,13%
Taxe d'habitation – <u>Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)</u>	13,03%	13,03%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte les taux des taxes locales pour l'année 2024 soit :

Taxes locales	Taux votés 2024
Taxe sur le foncier bâti – <u>TFPB</u>	13,72%
Taxe sur le foncier non bâti - <u>TFPNB</u>	24,29%
Cotisation foncière des entreprises - <u>CFE</u>	15,13%
Taxe d'habitation – <u>Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)</u>	13,03%

### Dossier 1.2. Décision Modificative Budgétaire n° 1 du budget principal 2024

Monsieur le Président demande au Conseil d'adopter la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal 2024, telle que présentée ci-dessous :

### Section d'Investissement

#### Dépenses

IMPUTATION					LIBELLE	MONTANT
204	204121		820	00812	<b>Issoudun</b> Virement de crédits - Quote part d'investissement JVMALIN	1 500,00 €
21	21735		020	000	Virement de crédits - Quote part d'investissement JVMALIN	- 1 500,00 €
23	2317		201	0322	<b>Charost</b> Virement de crédits - Subvention d'équipement SDE18	- 22 000,00 €
204	2041582	111	512	03811	Virement de crédits - Subvention d'équipement SDE18	22 000,00 €
					<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- €</b>

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

IMPUTATION					LIBELLE	MONTANT
					<b>Issoudun</b>	
011	6067		201	002231	Virement de crédits pour réajustement - Budget des écoles	- 776,00 €
011	6067		201	002241	Virement de crédits pour réajustement - Budget des écoles	- 541,00 €
011	6067		201	002221	Virement de crédits pour réajustement - Budget des écoles	78,00 €
011	6067		201	002211	Virement de crédits pour réajustement - Budget des écoles	- 279,00 €
011	6067		201	002	Virement de crédits pour réajustement - Budget des écoles	642,00 €
011	6067		201	002111	Virement de crédits pour réajustement - Budget des écoles	100,00 €
011	6067		201	002131	Virement de crédits pour réajustement - Budget des écoles	564,00 €
011	6067		201	002141	Virement de crédits pour réajustement - Budget des écoles	59,00 €
011	6067		201	002121	Virement de crédits pour réajustement - Budget des écoles	153,00 €
					<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal 2024 précitée.

#### Dossier 1.3. Admission de créances éteintes sur le budget principal de la CCPI

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'admission d'une créance éteinte sur le budget principal de la CCPI relative à des impayés de frais de restauration scolaire de 84,90 € pour 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise l'admission en créances éteintes sur le budget principal de la CCPI relative à des impayés de frais de restauration scolaire d'un montant de 84,90€.

#### Dossier 1.4. Désignation d'un représentant supplémentaire de la CCPI au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne

Monsieur le Président explique que suite à l'adhésion de la Communauté de Communes Champagne Boischaux au Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne et à la modification des statuts du Syndicat Mixte, le Conseil de Communauté doit désigner un représentant supplémentaire de la CCPI au Comité Syndical du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne.

Le Président propose M. Guénoles LE NINIVEN, Conseiller Municipal d'Issoudun pour représenter la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun au Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Il n'y a pas d'autre candidat.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si un vote à bulletin secret est exigé. L'assemblée ne le souhaite pas.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne M. Guérolé LE NINIVEN pour représenter la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun au Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne.

## **2 – Aménagement du territoire et développement économique**

### **Dossier 2.1. Avis sur le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la révision du Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens Du Voyage lié à l'Arrêté conjoint du Préfet de l'Indre et du Président du Conseil Départemental de l'Indre sur le sujet. La révision de ce Schéma inclut la mesure obligatoire suivante : la réhabilitation et la mise aux normes des aires d'accueil de certaines communes de l'Indre, parmi lesquelles l'aire d'Issoudun, située route de Saint-Aubin et fermée depuis 2014 suite à des dégradations à répétition.

Le Conseil Communautaire doit émettre un avis sur le Schéma.

Monsieur le Président propose d'émettre un avis favorable sans observation au projet de Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage 2024-2030.

Après en avoir délibéré et par 28 voix pour, M. Ludo COSTE (pouvoir de Mme COMPAIN) s'abstenant, le Conseil Communautaire, décide de donner un avis favorable au projet de Schéma Départemental pour l'accueil et l'Habitat des Gens du Voyage 2024-2030.

### **Dossier 2.2. Approbation et signature du Contrat de Ville 2024-2030**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que le projet du nouveau Contrat de Ville pour la période 2024-2030 pour le quartier Nation-Bernardines à Issoudun doit être approuvé.

Les signataires de ce Contrat (la CCPI, l'Etat, la Région Centre Val de Loire, le Département de l'Indre et les autres partenaires institutionnels mentionnés dans le projet de Contrat) conviennent de mettre en œuvre pendant la durée du contrat, à compter de sa signature et jusqu'en 2030, les orientations stratégiques suivantes :

#### **I - Au titre « du développement de l'emploi des habitants et de l'accroissement de l'activité économique des quartiers » :**

- orientation n°1 : opérer une réelle coordination des acteurs
- orientation n°2 : améliorer la visibilité et la lisibilité des dispositifs
- orientation n°3 : faire reculer la précarité par le développement d'autres modes d'action et de suivi

#### **II - Au titre de : « l'affirmation de la place de chaque habitant et du renforcement de la cohésion sociale »**

- orientation n°4 : permettre à chaque habitant d'exercer sa citoyenneté
- orientation n° 5 : améliorer l'attractivité, la qualité de vie et le vivre ensemble
- orientation n° 6 : améliorer la réponse aux habitants
- orientation n°7 : accompagner les habitants dans l'accès aux soins et les démarches de santé

#### **III - Au titre de « la transition des quartiers pour une qualité de vie accrue » :**

- orientation n°8 : entreprendre la transition écologique des quartiers
- orientation n°9 : favoriser les mobilités
- orientation n°10 : améliorer la sécurité et la tranquillité

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver le contrat de ville 2024-2030 et ses grandes orientations et de l'autoriser à signer le document.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le contrat de ville 2024-2030 et autorise le Président à signer le contrat.

### **3 – ENVIRONNEMENT - ENERGIE**

#### **Dossier 3.1. Vote du produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations) pour 2024**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la reconduction du montant du produit de la taxe GEMAPI pour 2024 soit 120 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la reconduction du montant du produit de la taxe GEMAPI précité pour 2024.

#### **Dossier 3.2. Admissions en créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers de la CCPI**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'admission en créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers d'un montant de 4 458,88 € de la CCPI pour la période de 2009 à 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise l'admission en créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers d'un montant de 4 458,88 € de la CCPI pour la période de 2009 à 2023.

#### **Dossier 3.3. Centre de tri SYTOM - Consultation commune pour la vente de « matières premières secondaires »**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté de la proposition du SYTOM de la Région de Châteauroux d'organiser une consultation commune pour les contrats de reprise des « matières premières secondaires » afin d'obtenir des prix de reprise les plus préférentiels possibles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le principe de consultation commune proposé par le SYTOM de la Région de Châteauroux, approuve la fonction de coordinateur du SYTOM pour la consultation et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

#### **Dossier 3.4. Acquisition de bennes à ordures ménagères pour la collecte des déchets ménagers – signature des marchés**

Le Président informe le Conseil des résultats de la commission d'appel d'offres en date du 18 janvier 2024 pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères et de châssis pour benne à ordures. Les offres retenues par la Commission sont les suivantes :

### Lot 1 – Fourniture d'une benne à ordures ménagères bi-compartmentée

Entreprise FAUN ENVIRONNEMENT pour un montant de 204 696 € TTC.

### Lot 2 – Fourniture de châssis PTAC 19 tonnes pour benne à ordures ménagères

Entreprise BOURGES TRUCKS ETS DOURS pour un montant de 103 200 € TTC.

Le Président demande au Conseil de l'autoriser à signer les marchés pour l'acquisition des fournitures précitées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer les marchés précités.

### **Dossier 3.5. Travaux de rénovation de l'éclairage public à Charost - Subvention d'équipement**

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 21 946,35€ pour des travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public à Charost (tranche n°2) au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE18) pour la réalisation de ces travaux.

Le Président demande au Conseil d'approuver la subvention d'équipement précitée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la subvention d'équipement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE18) d'un montant de 21 946,35€ pour des travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public à Charost (tranche n°2).

### **Dossier 3.6. Travaux de dissimulation de réseaux électriques et de télécommunication rue des moulins à Saint-Ambroix – subventions d'équipement**

Le Président explique au Conseil Communautaire qu'il doit autoriser le projet de travaux de dissimulation des réseaux électriques et de télécommunication rue des moulins à Saint-Ambroix, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE18).

La participation financière de la CCPI s'élève à 28 528,81€.

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le projet de travaux et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux. Il demande le versement de la subvention d'équipement pour un montant de 28 528,81€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les dispositions précitées.

### **Dossier 3.7. Opération de mise en lumière patrimoniale de 5 sites du centre historique d'Issoudun – signature des marchés de fournitures et de travaux**

Le Président indique que dans le cadre du dispositif "Action Cœur de Ville" un projet de mise en lumière patrimoniale de 5 sites du centre historique de la Ville d'Issoudun (la mairie, les remparts, la Tour Blanche avec le chemin de ronde, le beffroi et le musée de l'Hospice Saint Roch) doit être réalisé en 2024.

Le Président demande au Conseil de l'autoriser à signer les marchés de fournitures et de travaux relatifs à la mise en valeur patrimoniale des 5 sites précités pour un montant prévisionnel estimé à 1 400 000€ HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les marchés de fournitures et de travaux relatifs à la mise en valeur patrimoniale de 5 sites précités pour un montant prévisionnel estimé à 1 400 000€ HT.

## Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

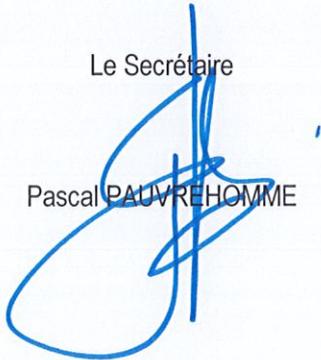
Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations sont communiquées au Conseil de Communauté. Elles sont disponibles au secrétariat général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h04.

Le présent procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 5 avril 2024 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales est publié en mairie d'Issoudun à la date du 12 avril 2024.

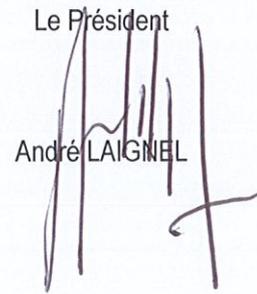
Le Secrétaire

Pascal PAUVREHOMME



Le Président

André LAIGNEL



**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Vendredi 5 avril 2024 – 17h30 – 18h**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance communautaire du 18 janvier 2024

**1 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

Dossier 1.1. Vote des taux des taxes locales pour 2024

Dossier 1.2. Décision modificative budgétaire n° 1 du budget principal 2024

Dossier 1.3. Admission de créances éteintes sur le budget principal de la CCPI

Dossier 1.4. Désignation d'un représentant supplémentaire de la CCPI au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne

**2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Dossier 2.1. Avis sur le Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens Du Voyage

Dossier 2.2. Approbation et signature du Contrat de Ville 2024-2030

**3 – ENVIRONNEMENT – ENERGIE**

Dossier 3.1. Vote du produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations) pour 2024

Dossier 3.2. Admission de créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers de la CCPI

Dossier 3.3. Centre de tri SYTOM - Consultation commune pour la vente de « matières premières secondaires »

Dossier 3.4. Acquisition de bennes à ordures ménagères pour la collecte des déchets ménagers – signature des marchés

Dossier 3.5. Travaux de rénovation de l'éclairage public à Charost - Subvention d'équipement

Dossier 3.6. Travaux de dissimulation de réseaux électriques et de télécommunication rue des moulins à Saint-Ambroix - subventions d'équipement

Dossier 3.7. Opération de mise en lumière patrimoniale de 5 sites du centre historique d'Issoudun – signature des marchés de fournitures et de travaux

**Liste des Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

N°1	Travaux de rénovation et d'aménagement du gymnase Jean Macé à Issoudun – demandes de subventions
-----	--